

Groupe Permanent «Post-Accident et territoire»

Compte-rendu de la réunion du 15 mai 2014

Participants :

ANCCLI/CLI :

- AUTRET Jean-Claude (ANCCLI)
- BOILLEY David (CLI de la Manche - ACRO)
- BOUTIN Dominique (CLI de Chinon)
- CHARRE Jean-Pierre (CLI de Marcoule – Gard)
- CORREA Alain (CLIn de Paluel-Penly)
- DEMET Michel (ANCCLI)
- DIGIACONO Marco (CLI de la Manche)
- ESTEVAO Mathieu (CLIn de Paluel-Penly)
- FARANDEAU Sébastien (CLI de Saclay)
- GAILLARD Pierre (CLI de Golfech)
- GALIZI Francis (CLI de Cadarache)
- HANNECART Etienne (CLI de Iter)
- HERIARD-DUBREUIL Gilles (Comité Consultatif de l'ANCCLI)
- HOCQUET-DUVAL Marie-Paule (CLI de Gravelines)
- LEROUXEL Roland (CLI de Dampierre)
- LHEUREUX Yves (ANCCLI)
- LOUVET Christophe (Risques majeurs, Ville de Lille)
- MOUCHET Chantal (CLI de Marcoule-Gard)
- NOE Maïté (CLI de Cadarache)
- ROUSSELET Yannick (CLI de la Manche – Greenpeace)
- VILLERS Anita (Association EDA – Lille)

IRSN :

- LEROYER Véronique

ASN :

- PETITFRERE Michaël

SGDSN

- Xavier DELARUE, Directeur adjoint de la Protection et Sécurité de l'Etat
- Michelle FONTANA - Chargée de mission – Domaines nucléaire et radiologique

La réunion est présidée par Jean-Pierre CHARRE.

Les présentations des intervenants sont en ligne sur le site de l'ANCCLI, dans la partie « Post-accident - <http://www.anccli.org/le-groupe-permanent-post-accident-et-territoires-gppa> »

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2013
- 2) Présentation du plan national de réponse en cas d'accident nucléaire ou radiologique majeur – Intervenant SGDSN
- 3) CODIRPA
 - Avancement des GT « Implications des territoires » et « rejets longs »
 - Actions communes ASN/ANCCLI prévues
 - ...
- 4) Présentation du dispositif de crise / post-accident du Conseil Général du Loiret : intervenant CLI de Dampierre
- 5) Point sur l'outil OPAL – Déploiement prévu en 2014 dans les CLI
- 6) Questions diverses :
 - Projet de séminaire post-accident (2015)
 - Point sur le programme NERIS
 - ...

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Présentation du plan national de réponse en cas d'accident nucléaire ou radiologique majeur

Xavier DELARUE, Directeur adjoint de la Protection et Sécurité de l'Etat rappelle que le plan national « Accident nucléaire ou radiologique majeur » a été élaboré sous l'égide du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), dont le Premier Ministre est en charge, avec la participation :

- des ministères chargés des affaires étrangères, de l'économie et des finances, des affaires sociales et de la santé, de l'intérieur, de l'écologie et de l'énergie, du travail, de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;
- des autorités de sûreté nucléaire civile et de défense ;
- du service d'information du Gouvernement ;
- des organismes experts, tel que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ;
- des principaux exploitants (EdF, CEA, AREVA).

La France ne disposait pas, jusqu'à présent, d'un tel plan national, mais son élaboration est apparue indispensable pour garantir la meilleure réponse possible de l'État face à une situation d'urgence. Il prend en compte l'évolution des techniques de modélisation et de mesure permettant de mieux anticiper les conséquences possibles d'un accident, de les limiter et de mesurer plus rapidement leurs conséquences. Il intègre également la dimension internationale des crises et les possibilités d'aide mutuelle en cas d'événement majeur.

Le plan vise à renforcer la capacité de réponse :

- en donnant aux pouvoirs publics, la capacité d'intervenir efficacement au-delà du périmètre des PPI, si les effets d'un accident le nécessitaient ;
- en intégrant la création, à la décharge des opérateurs, de forces d'action rapide (FAR) visant à répondre plus efficacement à un accident, si possible avant qu'il ait des conséquences sur la population et l'environnement ;
- en actualisant la doctrine sanitaire, pour limiter les conséquences à court, moyen ou

- long terme des accidents ;
- en prenant en compte la nécessaire continuité des activités économiques et sociales ;
- en intégrant la définition d'une politique de gestion post-accidentelle et la nécessité de préparer sa mise en oeuvre dès la phase d'urgence.

Ce Plan national comprend deux parties :

- La première partie définit les situations prises en compte, l'organisation de la réponse et la stratégie de gestion de la crise. Elle précise les responsabilités de chacun, condition indispensable à une action coordonnée et efficace face à un événement.
- La seconde partie constitue un guide d'aide à la décision pour les responsables. Ce guide s'articule selon 8 situations type :
 - 1 situation dite « d'incertitude », correspondant à la phase initiale de toute situation d'urgence, quand on ignore encore la nature précise de l'événement mais que la sécurité de la population peut exiger de prendre sans délais des mesures conservatoires ;
 - 3 situations d'accident d'installation nucléaire avec rejets radioactifs ;
 - 1 situation d'accident de transport de matière radioactive ;
 - 2 situations d'accident à l'étranger : la première, de type « Tchernobyl », conduit à prendre en compte le risque de conséquences sanitaires sur notre territoire. La seconde, face à des accidents plus lointains (de type « Fukushima ») ou moins graves concernera en premier lieu la protection de nos ressortissants sur place mais aussi, par exemple, les contrôles des importations venant du pays touché ;
 - 1 situation d'accident en mer (navire à propulsion nucléaire ou transportant des matières radioactives ou nucléaires).

À chacune de ces situations correspond une fiche d'aide à la décision des responsables, qui

- précise les axes essentiels de l'action à mener ;
- pose les principales questions auxquelles il doit être répondu sans délais ;
- s'appuie sur un schéma d'examen par la Cellule interministérielle de crise des principales mesures à sa disposition. Le mode opératoire de chaque mesure est précisé dans une fiche-mesure dont le numéro est indiqué sur le schéma.

Le plan ne constitue pas un cadre rigide. Comme pour tout outil d'aide à la décision, ses dispositions ont vocation à être adaptées par les décideurs en fonction de chaque situation concrète rencontrée et des réponses aux questions qu'ils doivent se poser.

Le plan national sera décliné au niveau des zones de défense et de sécurité et au niveau des départements, afin de garantir une réponse plus réactive en différents points du territoire, sans se limiter à la seule proximité immédiate des installations.

Enfin, ce plan doit être vivant et périodiquement actualisé en fonction de l'expérience acquise, en particulier lors des exercices, des résultats des travaux qui vont se poursuivre et des avancées scientifiques et technologiques.

Ce plan doit être connu du plus grand nombre afin d'optimiser son efficacité dans le cas où il serait déclenché.

Echange avec les membres du GPPA

Monsieur CHARRE souligne que certains services de l'état semblent assez éloignés des questions de post-accident et qu'il est primordial de sensibiliser les élus, préfets, collectivités

...

Il est précisé que le post-accident est un sujet complexe pour tout le monde, même pour le Gouvernement. Ce plan incite à renforcer l'intégration d'un volet post-accident dans les PPI et l'ASN accompagnera les services généraux de défense et de sécurité civile au niveau local pour la déclinaison locale de ce plan.

Monsieur DEMET souligne l'intérêt du plan mais regrette que la société civile n'ait pas été sollicitée pour participer à sa rédaction. Il souhaite que l'ANCCLI puisse disposer du REX de l'exercice de crise de Saint-Laurent-des-Eaux des 11 et 12 juin 2013 au cours duquel la mise en œuvre de ce plan national a été testée.

Il souhaite également que les CLI et l'ANCCLI soient associées aux actions de déclinaisons locales du plan.

Monsieur BOUTIN a le sentiment qu'en situation de crise, l'Etat reprendrait la main sur le niveau local et que parmi les points à examiner, le droit de retrait est notamment à ne pas négliger.

Il est précisé qu'en effet, le droit de retrait est une problématique importante. Il faudra être en mesure de donner des informations claires et précises sur les risques encourus aux intervenants.

Le niveau local reste important dans les prises de décisions notamment dans la gestion locale des populations.

Monsieur LEROUXEL souligne que l'on oublie souvent le niveau départemental qui est pourtant un acteur important. Cet acteur dispose de nombreuses informations sur le territoire (habitat, populations, zones sensibles, élevage, culture, transport ...).

Il est souligné que le département est effectivement un acteur incontournable et d'ailleurs le département du Loiret a développé un outil d'aide aux communes rurales et d'aide à la continuité d'activité en situation de crise et post-crise.

Plusieurs membres soulignent le décalage qui peut exister entre les plans, les scénarios ... et la réalité : fonctionnement normal des téléphones ? Quel retour à un état sûr des installations ? Quelle gestion des départs volontaires des populations lors de la crise ? La distance des rayons PPI et des zones de distribution des comprimés d'iode est-elle cohérente avec la réalité ?

Monsieur BOILLEY souligne la nécessité de pouvoir estimer les temps d'évacuation (voir ce qui se fait aux USA).

3) CODIRPA : Avancement des GT « Implications des territoires » et « rejets longs » - Actions communes ASN/ANCCLI prévues

Monsieur PETITFRERE présente un point d'avancement des travaux des deux GT du CODIRPA, le GT « rejet de longue durée et doctrine post-accidentelle » et le GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle ».

GT « rejet de longue durée et doctrine post-accidentelle »

Objectif du GT :

- mettre à l'épreuve les éléments de doctrine concernant les actions de protection des populations et de gestion des territoires contaminés, en lien avec le dépôt de substances radioactives dans l'environnement qui se forment progressivement lors d'un rejet de longue durée

Trois réunions depuis 2013 (lancement CODIRPA 2) :

Prochaines étapes :

- 16 mai 2014 : organisation d'une journée de « mise en situation » (évaluer la robustesse des recommandations du CODIRPA pour la sortie de phase d'urgence, dans une situation de rejet de longue durée, tout en analysant les écarts éventuels)
- Synthèse des questions et pistes de réflexion issues de la journée de mise en situation (ASN)
- 2 septembre 2014 : présentation et discussion avec l'ensemble des membres du GT

GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle ».

Objectif du GT : Accompagner la déclinaison au niveau territorial des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire

Trois réunions du GT depuis 2013 : mars et juillet 2013, avril 2014

Deux axes de travail identifiés :

- Quels outils élaborer pour faciliter l'appropriation et la déclinaison des éléments de doctrine ?
- Comment associer les parties prenantes à la déclinaison des éléments de la doctrine ?

Avancement des travaux du GT :

- Lancement d'un travail autour de la mise en place des Centre d'Accueil et d'Information (CAI)
- Eléments pédagogiques pour permettre aux professionnels de santé d'être en mesure de répondre de manière pertinente et documentée aux questions de santé de la population

Réflexions autour des enseignements à tirer des actions menées dans les territoires :

- Un appui politique au niveau local est un atout majeur pour que des initiatives puissent être lancées et menées à leur terme
- Pas d'incitation pour inscrire le post-accident dans les documents de planification
- Importance d'inscrire les initiatives dans une démarche multirisques pour mobiliser les différents acteurs et profiter des synergies
- Le sentiment d'une responsabilité vis-à-vis de la population est un levier important pour l'engagement des collectivités territoriales dans la démarche de préparation

La dimension territoriale de la gestion post-accidentelle a fait l'objet d'une des tables rondes de la conférence des CLI de décembre 2013 :

- Constat : un besoin identifié de préparation et d'accompagnement des acteurs du territoire à la gestion post-accidentelle (REX des exercices, REX des CLI)
- Engagement d'une réflexion ASN/ANCCLI afin d'identifier des sujets de préoccupation communs en lien avec la préparation au post-accidentel

Quelles actions à mettre en œuvre en sortie de phase d'urgence au niveau des territoires

- Organiser un éventuel éloignement de la population (information et prise en charge de la population, ouverture de centres d'hébergement, organisation de la continuité du service public)
- Mettre en place les CAI (identification des lieux et des moyens matériels nécessaires à leur ouverture, recensement des services et compétences nécessaires à leur fonctionnement)
- Mobiliser les réserves communales ou intercommunales de sauvegarde (identifier les personnels volontaires et le matériel disponible)
- Anticiper les éventuelles mesures de restriction de consommation des denrées alimentaires produites localement (information des populations, recensement des exploitations...)
- Anticiper d'éventuelles actions de décontamination ainsi que la gestion des déchets qui en découle (recensement des moyens matériels disponibles, réflexion sur des zones de stockage provisoires, éléments de langage)
- Organiser l'information du public (clarifier le rôle des élus et des commissions locales d'information en matière d'information)

Echange avec les membres du GPPA

Monsieur CORREA souligne que l'on aborde les notions de restriction des denrées alimentaires ou encore de niveau maximum de radionucléides admissibles (NMA) dans le CODIRPA. Il rappelle qu'en France ces NMA ont été revues à la hausse pour permettre la commercialisation de produits en provenance du Japon.

Il est précisé que, d'une manière générale, tout type de pollution est encadré par des normes qui autorisent autant qu'elles protègent.

Monsieur DEMET s'interroge sur les responsabilités. Qui mettra en œuvre, au niveau local, les doctrines et principes du CODIRPA ? Comment intégrer la société civile dans les processus de décisions ?

La déclinaison locale du CODIRPA ne devra être mise en place non pas POUR mais AVEC la société civile et avec les acteurs locaux qui sont directement concernés par la situation post-accidentelle.

4) Présentation du dispositif de crise / post-accident du Conseil Général du Loiret

Monsieur LEROUXEL, chargé de mission risques majeurs au Conseil Général du Loiret et chargé de mission de la CLI de Dampierre, rappelle qu'une rupture de continuité peut être admise en cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur) mais la collectivité doit être résiliente afin de retrouver rapidement un fonctionnement normal et offrir des services aux usagers pendant ou après une crise majeure affectant son organisation ou ses partenaires

La recherche d'une résilience et l'objectif de protection des populations doivent conduire logiquement les collectivités à développer une démarche de prévention tous risques et définir une réponse adaptée à chaque type de risque.

Le Conseil général du Loiret a mis en place une telle démarche (début 2004). Ainsi, sa

démarche de réduction des vulnérabilités départementales comprend :

- 1. Etablissement d'un diagnostic général,
- 2. Réalisation d'un plan d'urgence en cas d'événement grave et d'un plan d'urgence et de continuité par aléas,
- 3. Des plans d'actions par site appartenant ou dépendant du Conseil général en fonction de l'aléa considéré,
- 4. Parallèlement, des actions de communication, de sensibilisation et de formation à destination des agents ont été conduites et vont se poursuivre dans le futur.

La continuité d'activité.

L'objectif est de maintenir les services du Conseil général à la population et l'intégrité des personnes et des biens au niveau le plus élevé possible tout en assurant les actions et services propres à la crise et la post-crise.

- Comment :

En assurant impérativement les missions essentielles et celles possibles. Les autres missions sont classées par ordre de priorité en veillant à une gestion suffisante des missions fondamentales de l'administration (fonctions logistiques et supports).

En maintenant au maximum la praticabilité des routes départementales.

En maintenant au mieux les transports (lignes régulières et transports scolaires).

En maintenant au mieux les services aux usagers notamment en termes de solidarité et d'autonomie.

En informant les usagers et les agents de l'évolution de la situation.

Le plan de continuité d'activités – PCA - est un ensemble de documents opérationnels (fiches réflexes, plan de réaffectation) visant à définir par direction les modalités de réaction et de continuité d'activité en cas de crise. Il existe un PCA par Direction et un plan d'organisation générale.

Parmi l'ensemble des activités de la collectivité, certaines seront à intensifier, des activités seront nouvelles, d'autres seront à suspendre momentanément.

Les activités nouvelles relèvent de l'assistance aux populations dont les besoins doivent être évalués par l'Etat à l'échelle d'un territoire avec un diagnostic territorial

Pour chaque activité prioritaire, il s'agit ensuite d'analyser leur degré de vulnérabilité (à partir de l'étude de vulnérabilité générale à l'échelle de la collectivité) et trouver des parades en cas de difficulté :

- Le personnel peut-il venir travailler ?
- Les sites de travail sont-ils impactés ?
- Les flux seront-ils maintenus et permettront le fonctionnement des matériels et systèmes ?

Exemple :

Pôle/Service/unité	Activités en temps normal	Activités prioritaires à maintenir en période de faible absentéisme (20% d'absents)	Activités prioritaires à maintenir en période de fort absentéisme (30% d'absents)
Directeur	Animation et pilotage de la mise en œuvre de politiques routières. Coordination de l'action des services routiers	Activation cellule de crise. Coordination de l'action des services routiers	Pilotage activité de la direction et de la cellule de crise
Cellule de crise DR	Non activée	suivi de l'absentéisme, mise à jour des astreintes	suivi de l'absentéisme, mise à jour des astreintes et de l'encadrement
Cellule d'Etat des Routes CER 45	Non activée, sauf évènement grave affectant la viabilité du réseau	Non activée, sauf évènement grave affectant la viabilité du réseau	Non activée, sauf évènement grave affectant la viabilité du réseau
Mission Etudes et Travaux	Pilotage de la de la politique fluidité et du PPAS sécurité, coordination de l'action de la mission	évaluation impact de la crue de la Loire sur les opérations en cours - participation à la cellule de crise	évaluation impact de la crue de la Loire sur les opérations en cours - participation à la cellule de crise
Mission Etudes et Travaux - Unités 1,2 & 3	Maîtrise d'œuvre études et travaux d'opérations routières - gestion technique et financière des marchés	Maintien dans la limite des absences	Arrêt possible des missions, réaffectation possible des chefs d'unité sur les secteurs
Mission Entretien et Sécurité	Coordination de l'action de la mission - Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la gestion de crise - pilotage des politiques qualité et sécurité	évaluation impact de la crue de la Loire sur les opérations en cours - participation à la cellule de crise - pilotage actions par phase de l'alerte	évaluation impact de la crue de la Loire sur les opérations en cours - participation à la cellule de crise
Mission Entretien et Sécurité - Pôle Entretien Amélioration	Maîtrise d'œuvre études et travaux (ouvrages d'art) des programmes d'amélioration et entretien périodique du réseau -	évaluation crue de la Loire sur les opérations en cours	maintien des commandes liés à l'exploitation, réaffectation possible des chefs d'unité sur les secteurs

Les fiches réflexes

Les fiches réflexes décrivent pour chaque direction les tâches qu'elles doivent accomplir pour chacune des situations rencontrées : en situation normale, en pré-crise, en crise et en post-crise.

Exemple de fiches réflexes routes

Préparation à la gouvernance de crise

- Caler avec la gendarmerie la définition précise de chaque point de bouclage (un jeu de points par commune, pour s'adapter aux décisions prises)
- Actualiser le PCA (évolution de l'organigramme, missions et activités).
- S'assurer que les agents concernés ont les comprimés d'iode.
- S'assurer que l'ensemble des documents de travail et des dossiers usagers utilisés par des agents situés en zone 10 km sont sauvegardés de manière sécurisée.
- S'assurer que l'ensemble des équipements nécessaires au bouclage sont disponibles.

Phase réflexe 2 km :

- Détachement d'un agent des routes au PCO (chef de secteur).
- Pose des panneaux de barriérage du périmètre interdit.
- Pose des panneaux de déviation.
- Éviter tout passage sur zone.
- Mettre en place un « annuaire de crise ».
- Elaboration et renseignement documents de suivi de l'activité.
- Chantiers sur zone : message aux prestataires.

Phase concertée 10 km ou + :

- Actions id phase réflexe à adapter en fonction du périmètre décidé.
- Concertation DDT - CG – gendarmerie au COD pour la préparation des décisions et au PCO pour leur mise en oeuvre.
- En cas d'évacuation des 10 km, en sus de ses actions propres à la crise, le secteur routier devra évacuer ses matériels, équipements et documents sensibles dans une

perspective de retour à long terme.

Post-accident et retour à la normale :

- Assistance à la population dans les centres d'accueil et d'information du public (CAI).
- Etablissement d'une évaluation de l'impact de la crise : Définition des actions à conduire pour rattraper les retards liés à l'interruption ou au ralentissement de l'activité pendant la période de crise.

Le Plan d'hébergement de sinistrés en collèges

Les plans de l'Etat et les plans départementaux prévoient l'utilisation des collèges (comme les lycées et les écoles) pour héberger des sinistrés. Or, un site d'hébergement de sinistrés se conçoit et s'organise de manière différente d'un bâtiment abritant des élèves.

Repérage de chaque site d'hébergement pour définir :

- les capacités d'accueil de sinistrés,
- les publics pouvant être accueillis,
- les modalités de dessertes pour la prise en charge des personnes,
- les zones spécifiques pour l'organisation de l'hébergement (PC secours, infirmerie, hébergement, appui psychologique et administratif, restauration, les équipements sanitaires, parking, contacts extérieurs, détente).

Utilisation du tableau de continuité d'activité et de réaffectation des agents en fonction de leur disponibilité en temps de crise et de leur qualification.

Organisation des missions des agents du CG45 permettant l'accueil des sinistrés :

- Armement et organisation du site 48h à l'avance selon plan prévu.
- Accueil, entretien des locaux et maintenance.
- Restauration.

Le Dispositif départemental d'écoute et d'accompagnement psychologique

Ce dispositif permet aux agents, volontaires, d'accéder à des professionnels de l'écoute psychologique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO).

Les conditions pour réussir un Plan de Continuité d'Activités

- Une prise de conscience des élus et de la Direction générale de la vulnérabilité du Département et la nécessité de s'y préparer pour y faire face.
- Une bonne appréhension de tous les aléas et enjeux avec un diagnostic multirisque initial.
- Etre conscient de l'ampleur de la tâche et de la nécessaire durée d'élaboration.
- Associer tous les acteurs internes dès le début.
- Informer les agents sur leur vulnérabilité pour une bonne appropriation.
- Nécessité d'un bon SIG.
- De nombreuses bases de données à actualiser périodiquement.
- Nécessité de dégager des moyens humains pour l'élaboration et la mise en œuvre
- Les plus du CG en post-accidentel :
 - L'hébergement des sinistrés en temporaire dans les collèges.
 - Le soutien psychologique aux populations.
 - La réorganisation des équipes pour une assistance organisée en appui des maires.

Echange avec les membres du GPPA

Tous les membres s'accordent à souligner l'importance et la qualité du travail du Conseil Général du Loiret et à inciter les autres CG et les CLI à s'en saisir.

Il est précisé que la réalisation d'un tel travail nécessite une prise de conscience et un engagement fort des élus du territoire concerné.

Madame HOCQUET déplore que les élus, pourtant personnages politiques responsables des populations et de leur sécurité, soient si difficiles à convaincre et à mobiliser sur ces questions de crise et de post-accident. Il est urgent de sensibiliser et de former les élus à ces questions.

Il est précisé qu'effectivement un tel projet ne peut aboutir sans un portage politique fort et sans un engagement général de la collectivité et de ses agents.

Il est souligné que souvent, dans la crise, les deux grands responsables cités, à l'échelon local, sont le Préfet et le Maire. Les Conseils Généraux, les Conseils Régionaux, les Communautés Urbaines ont pourtant des missions essentielles auprès des populations mais n'ont aucune responsabilité dans la gestion de crise majeure.

Tous les membres souhaitent que ce travail soit capitalisé.

5) Point sur l'outil OPAL – Déploiement prévu en 2014 dans les CLI

Madame LEROYER rappelle que OPAL est une démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques post-accidentelles à l'aide d'un outil cartographique.

Historique du projet OPAL

Fin 2009 – début 2010

- Echanges entre l'IRSN et l'ANCCLI sur le thème du post-accident
- Intérêt de développer une action commune relative à la préparation à une situation post-accidentelle

Groupe de travail ANCCLI-IRSN sur le post-accident

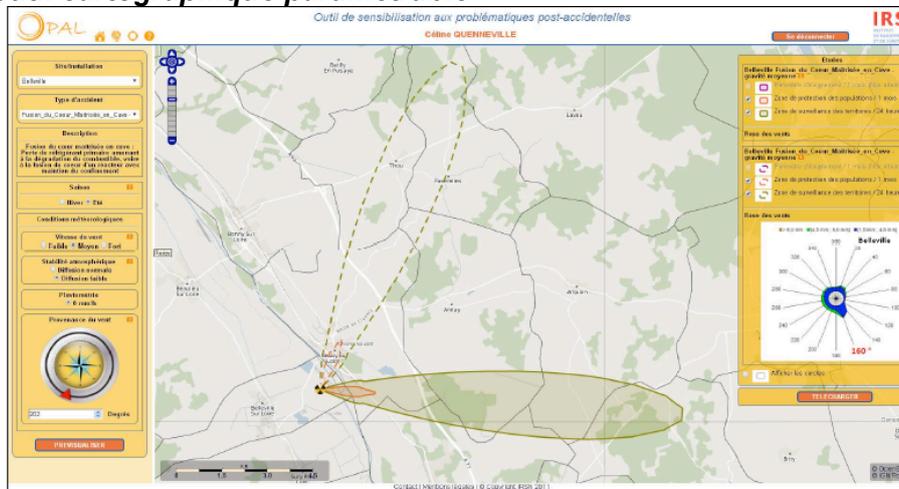
- Mis en place, début 2010, pour élaborer un « outil de sensibilisation aux conséquences post-accidentelles associées à des situations d'urgence susceptibles de concerner les installations nucléaires françaises »
- 2010 : identification en commun des besoins et définition des caractéristiques d'un outil de sensibilisation
- 2011 : construction par l'IRSN d'un outil générique baptisé OPAL

Phase pilote

- Présentation au CODIRPA début 2012
- A partir de 2012 : Déploiement progressif sur 4 territoires volontaires (Marcoule, Saclay, Golfech, Gravelines)
- A partir de 2012 : Suivi des 4 expérimentations par le GT ANCCLI-IRSN

L'action OPAL de sensibilisation des acteurs locaux NE PORTE PAS sur la phase d'urgence d'un accident (période de rejets radioactifs dans l'environnement). OPAL présente UNIQUEMENT des informations liées à la phase post-accidentelle de scénarios types prédéfinis. OPAL n'a donc pas vocation à être utilisé à des fins d'expertise en situation de crise réelle ou d'exercice de crise.

OPAL, un outil cartographique paramétrable



- permettant de sélectionner les paramètres de l'étude (parmi des scénarios et paramètres prédéfinis),
- permettant de visualiser des propositions de zonages post-accidentels tels que définis par la doctrine post-accidentelle française (issue des travaux du CODIRPA),
- permettant d'exporter l'ensemble des résultats précalculés dans un système d'information géographique (SIG),
- disposant de rubriques d'aide en ligne et d'une documentation.

Synthèse des 4 expérimentations (voir le détail de la présentation sur le site de l'ANCCLI - <http://www.anccli.org/le-groupe-permanent-post-accident-et-territoires-gppa>)

Marcoule

Éléments moteurs et difficultés rencontrées :

- 4 réunions entre mi-2012 et début 2013 pour discuter des enjeux avec élus locaux, CCI, CA, syndicats vigneron, association, CG Vaucluse...
- Stagiaire pendant 6 mois : recueil des enjeux auprès de 24 maires.
- Intégration du zonage post-accidentel dans le SIIG du Gard-Rhodanien avec intégration de données nouvelles (y compris pour le Vaucluse).
- Elu local très moteur (J-P Charre, membre du GT ANCCLI-IRSN).
- Territoire déjà acculturé aux risques (inondation, accident Centraco) et aux aspects post-accidentels (PRIME, CODIRPA).
- Moyens humains disponibles (chargée mission CLI, stagiaire, responsable SIIG).

Saclay

Éléments moteurs et difficultés rencontrées

- Stagiaire pendant 6 mois au sein du conseil général de l'Essonne
- Intérêt du SDIS et de la préfecture (interactions avec la CLI à l'occasion de l'exercice de crise).
- SIG disponible au Conseil Général de l'Essonne.
- Absence de volonté politique locale - Enjeu économique et social lié au projet d'aménagement du plateau de Saclay « Grand-Paris ».
- Peu de moyens humains disponibles.

Golfech

Eléments moteurs et difficultés rencontrées

- SIG disponible au conseil général du Tarn et Garonne, mais difficilement accessible à la CLI.
- Pas de perspective de travail sur le sujet pour le moment.
- Souhait d'avoir un outil de modélisation pour faire de la contre-expertise.
- Peu de moyens humains disponibles.

Gravelines

Eléments moteurs et difficultés rencontrées

- Volonté politique de la CUD pour l'accompagnement à la réalisation des PCS.
- Perspectives de présentation en réunion de la CLI des premiers résultats et élargissement du groupe de travail à d'autres acteurs locaux
- Démarche SPPPI « Côte d'Opale-Flandre » et CLI d'information des industriels voisins du CNPE sur les actions à mener en cas d'accident nucléaire.
- SIG disponible à la CUD (récupération de nouvelles données en cours)

Conditions favorables pour mobiliser les acteurs locaux

Disponibilité des ressources humaines

- Aller à la rencontre de nombreux acteurs locaux.
- Animation de la démarche et possibilité de faire appel à un stagiaire (exemples de Marcoule et Saclay).
- Travail facilité par l'implication de structures locales disposant d'un SIG (exemples de Marcoule et Gravelines)

Importance d'une démarche progressive

- Identification de personnes fédératrices.
- Identification d'un « projet de territoire ».
- Mise en oeuvre d'un groupe de travail.

Information sur le périmètre d'utilisation de l'outil OPAL

- Uniquement sur post-accident.
- Outil de sensibilisation qui présente des « études de cas ».

Maîtrise des accès aux données

- Contrat de licence d'utilisation de l'outil OPAL.
- Accès à OPAL pour les personnes « mandatées » par la CLI.

Conclusions

L'outil OPAL

- est utile aux CLI pour mobiliser les acteurs locaux et notamment les élus autour des enjeux du post-accident et pour rendre concrets les effets d'une contamination
- son développement a atteint une certaine maturité et il a donné satisfaction aux utilisateurs

Déploiement de l'outil de la démarche au-delà des CLI pilotes possible à partir du second semestre 2014.

CLI intéressées

- CLI de Cadarache (participation au GT ANCCLI-IRSN).
- CLIn du Blayais (atelier NERIS-TP organisé à Bordeaux en septembre 2013).
- CLIn Paluel-Penly (réunion publique sur la crise nucléaire en décembre 2013).

Compte tenu de l'heure tardive, la séance est levée et il est précisé qu'un séminaire sur le post-accident sera organisé par l'ANCCLI et l'IRSN, les 15 et 16 octobre 2014.